

A large, stylized illustration of a virus in shades of cyan. It features a central white circle with the text 'LE VIRUS DE LA RECHERCHE'. The virus has several protruding spikes of varying lengths and thicknesses, each ending in a rounded head. A small cyan circle on the left side of the main white circle contains the text 'En accès libre'.

En
accès
libre

LE VIRUS
DE LA RECHERCHE

SERGE EBERSOLD

**L'ACCESSIBILITÉ,
VÉRITABLE ENJEU DE SOCIÉTÉ**

PUG

La collection « **LE VIRUS DE LA RECHERCHE** » est une initiative des PUG en partenariat avec [The Conversation](#) et l'Université Grenoble Alpes.

Directrice de la publication : Ségolène Marbach

Directeur de la collection : Alain Faure

Cette édition électronique a été réalisée pour les PUG par Catherine Revil, en télétravail, pendant la période de confinement.

ISBN 978-2-7061-4877-4 (*e-book PDF*)

ISBN 978-2-7061-4878-1 (*e-book ePub*)

© PUG, mai 2020

15, rue de l'Abbé-Vincent – F-38600 Fontaine

pug@pug.fr / www.pug.fr

L'OPÉRATION **LE VIRUS DE LA RECHERCHE**

En réaction à la situation inédite engendrée par le coronavirus, les PUG ont proposé à leurs auteurs et aux chercheurs intéressés d'**ouvrir la réflexion sur les enjeux de la crise du Covid-19 vus par le monde de la recherche, sur la base d'une contribution libre et volontaire.**

Nous avons demandé aux auteurs de questionner les modes de formulation et de diffusion des savoirs car l'urgence nous oblige sur cette voie. Les chercheurs sont des gens passionnés. Leur *virus de la recherche* formate leurs réflexions sur la marche du monde et il nous semble que la crise du Covid-19 favorise aussi un travail d'introspection sur les ressorts sensibles du métier de chercheur – ses tâtonnements, ses doutes, ses énigmes mais aussi ses espoirs.

La collection « Le virus de la recherche », coordonnée par Alain Faure (CNRS, Sciences Po Grenoble, Pacte, UGA), rassemble les meilleurs textes issus de cette initiative dans une série d'e-books courts, en libre accès, en téléchargement sur le site des PUG, dans leur réseau de diffusion, et chez tous les libraires en ligne.

Face à la crise, les PUG choisissent de faire preuve d'esprit coopératif, de réactivité et d'agilité et proposent ainsi à leurs lecteurs de garder les neurones en action dans l'effervescence des réflexions et du débat scientifique.

Bonne lecture à tous!

Comme souvent, les périodes de crises exacerbent les bouleversements et les mutations qui traversent les sociétés. La période que nous connaissons n'y fait pas exception et j'aimerais montrer à quel point elle révèle que l'accessibilité constitue un nouvel enjeu de société et une condition essentielle au déconfinement.

La distanciation exacerbe le besoin d'accessibilité

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la distanciation sociale fait de l'accessibilité un enjeu de premier plan dans un contexte de confinement généralisé. Cet enjeu est celui de l'accès aux droits et aux formes de protection qui l'accompagnent.

Ainsi, l'inaccessibilité des soins restreint le droit aux soins, au risque d'aggraver l'état de santé des personnes. De la même manière, l'inaccessibilité des sites numériques (ou de l'information) rend plus délicat l'accès aux prestations sociales ou aux aides et limite l'accès aux droits sociaux, dans un contexte où le nombre de personnes qui en auraient besoin augmente. L'absence de suivi à domicile ou l'inaccessibilité des modalités d'accompagnement proposées aux personnes vulnérables restreint leurs droits individuels et renforce leur exposition à la vulnérabilité.

Le besoin d'accessibilité renvoie au maintien du *lien social*. L'inaccessibilité numérique induite par l'absence de matériel informatique, par une connexion internet de mauvaise qualité ou par des logiciels d'un usage trop complexe renforce l'isolement en privant les personnes de tout contact avec leur environnement extérieur.

L'inaccessibilité de services de soins paramédicaux ou l'inaccessibilité pédagogique est source de servitude pour les familles lorsqu'elle leur demande d'exercer, en plus des fonctions parentales et/ou de leur emploi, des fonctions de thérapeutes ou d'enseignant sans leur en donner les moyens. Cette servitude entraîne une circularisation du temps qui renforce le sentiment d'isolement en donnant, comme le disent nombre de familles, l'impression que « cela ne s'arrête jamais ».

L'inaccessibilité des lieux publics, qui rend plus difficile la sortie du domicile pour les personnes à mobilité réduite, renforce encore les effets délétères du confinement.

Le problème du non-recours

Le besoin d'accessibilité renvoie également au maintien de la *cohésion sociale*. La situation actuelle exacerbe les risques de déliaisons induits par une absence de cadres sociaux, collectivement partagés, nous permettant de nous engager socialement dans des collectifs, nécessaires dans un contexte d'augmentation des inégalités.

Ces risques de déliaison s'organisent autour d'un non-recours aux droits qui conduit à vivre « hors droits » et, consécutivement, hors protection. La situation actuelle incite au non-recours aux soins : les personnes jugent inapproprié de se faire soigner, le contact avec l'environnement extérieur étant considéré trop risqué, recourir aux soins apparaît trop hasardeux au regard du contexte sanitaire actuel, et même le rapport soignant-soigné offert par la téléconsultation est refusé.

Le non-recours aux droits est également favorisé par une inaccessibilité numérique qui rend les démarches administratives pour accéder aux aides et prestations sociales trop complexes, trop coûteuses en temps ou trop incertaines pour que le jeu en vaille la chandelle.

Le non-recours aux droits est en outre encouragé par l'inaccessibilité des environnements, services et produits, qui encourage des stratégies de désengagement individuel. L'inaccessibilité pédagogique incite les élèves à se soustraire à la continuité pédagogique et à l'obligation scolaire : les données montrent que l'inadaptation des pratiques pédagogiques aux exigences de la pédagogie à distance et les conditions de travail à domicile de certains élèves favorisent un désinvestissement scolaire source d'échec et de décrochage.

Enfin, selon l'enquête Handicap santé ménages, l'inaccessibilité des lieux publics décourage 25 % des jeunes reconnus handicapées de sortir de leur domicile, par crainte des obstacles à affronter ou de l'aide qu'ils sont obligés de demander pour accéder aux produits dans les commerces.

Un impératif à plusieurs titres

En exacerbant les mutations et les déplacements sociaux, politiques et économiques qui traversent nos sociétés depuis plusieurs décennies, la pandémie grossit les ruptures caractérisant les sociétés postmodernes.

Elle invite à ne pas résumer l'accessibilité, comme on a trop tendance à le faire, aux problèmes posés par le vieillissement de la société ou les droits entravés d'une minorité, les personnes handicapées.

Elle incite au contraire à voir dans l'accessibilité un impératif constitutif de l'individualisme citoyen qui caractérise les sociétés actuelles. L'accessibilité des environnements, des services et des biens participe du développement d'environnements inclusifs, capables de matérialiser les attentes et les aspirations individuelles, capables de placer les individus en position de s'engager activement dans le bien-être économique et social et de surmonter des risques sociaux auxquels les formes redistributives de solidarité peinent à répondre.

Convertir, fédérer, sécuriser

L'accessibilité des environnements, des services et des produits constitue un enjeu de société parce qu'elle comprend trois fonctions essentielles, en complément des formes traditionnelles de protection sociale : une fonction de conversion, une fonction fédératrice et une fonction de sécurisation des droits individuels.

La fonction de conversion consiste à conférer aux personnes un pouvoir d'agir en leur permettant de transformer les environnements en ressources nécessaires à l'exercice de rôles sociaux. Elle réside par exemple dans une accessibilité pédagogique permettant aux élèves de transformer en apprentissages les informations et les consignes données par les enseignants.

La fonction fédératrice consiste à « faire société » entre semblables et à construire, maintenir ou restaurer des relations d'interdépendance pour former un tout solidaire. Cette fonction peut être incarnée par une accessibilité numérique permettant, dans un contexte de confinement, d'avoir des échanges avec le monde environnant et de relativiser le niveau d'isolement.

L'accessibilité constitue en outre un support collectif consacrant un droit individuel d'accès à des biens et à des services collectifs source de protection sociale et d'interdépendance avec autrui. Ce droit d'accès découle d'une adaptation des pratiques aux profils individuels et aux contextes permettant de conférer aux individus des pouvoirs agir équivalents même si les capacités individuelles, elles, sont différenciées.

Le déconfinement est assujéti à l'impératif d'accessibilité

Nouvel enjeu pour les sociétés postmodernes, l'accessibilité est une condition essentielle à un déconfinement plein d'incertitudes alors qu'il faudra vivre avec le Covid-19 dans les mois à venir.

L'accessibilisation des environnements, services et produits exige une modularisation des modalités et des formes de distanciation sociale pour inscrire le déconfinement dans le temps et l'adapter aux contextes territoriaux et aux profils des personnes. Elle promeut une sécurisation active des pouvoirs d'agir s'attachant à rendre les personnes capables de retourner au travail, à l'école, à la vie sociale, etc.

L'accessibilité de l'information garantit la concrétisation des droits et les formes de protection sociale afférentes. Elle permet de fournir des éléments de certitude sur lesquels peuvent s'appuyer les personnes pour surmonter les peurs qui entourent le déconfinement.

L'accessibilité des environnements professionnels est une condition de retour à l'activité économique : elle découle des modalités d'aménagement des espaces et lieux de travail effectués pour placer les salariés en position de retourner au travail sans se sentir démunis ou en danger.

L'accessibilité des pratiques est une source de justice sociale : elle demande une accessibilisation des pratiques d'accompagnement des professionnels du secteur social et médico-social, conduits à exercer par télétravail ou à suivre à distance les personnes pour soutenir au mieux les intéressés.

Un nouvel enjeu de société

L'impératif d'accessibilité renvoie à l'accessibilisation de l'environnement scolaire. En organisant le retour à l'école autour d'une multiplicité de configurations scolaires, la stratégie de déconfinement place la différenciation pédagogique au cœur des pratiques et la prise en compte de la diversité des situations, des contextes, des profils, des rythmes, etc. Elle nécessite de réfléchir à la réorganisation des modes de soutien dont bénéficient les élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment les élèves allophones, ceux scolarisés en classes spécialisées ou ceux bénéficiant de l'appui d'une aide humaine.

L'impératif d'accessibilité concerne en outre la réorganisation des rythmes et des temps sociaux inhérente à l'allongement des temps d'attentes devant les commerces et les lieux publics ou au lissage des horaires de travail. Une telle réorganisation est essentielle à une conciliation des temps sociaux rendue plus délicate par la diversification des formes de travail, des modes de déplacement, des conditions de scolarisation des enfants ou d'accompagnement des populations vulnérables.

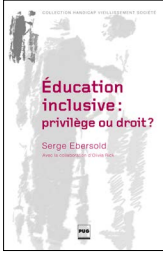
L'impératif d'accessibilité renvoie enfin à un réaménagement des espaces publics rendant possible le brassage des populations dans le respect des règles de sécurité.

Un tel réaménagement consiste par exemple à élargir les trottoirs, créer des zones d'attentes devant les magasins, etc. Il s'appuie notamment sur un urbanisme tactique agissant sur les usages et les comportements en rendant l'espace public accessible à la diversité des usages par l'intermédiaire d'aménagements temporaires ou d'actions à court terme visant des changements à long terme.

Autant d'éléments qui montrent que l'accessibilité constitue un nouvel enjeu de société: s'y jouent des formes de solidarités portées par un souci de sécurisation des parcours et avec la promesse de potentialités qui vont bien au-delà des formes traditionnelles de protection sociale. ●

L'AUTEUR

Serge Ebersold est professeur du CNAM, titulaire de la chaire Accessibilité. Ses travaux portent sur les dimensions intervenant dans la citoyenneté des personnes handicapées et de leurs familles. Il dispose d'une expérience internationale à travers, notamment, ses collaborations avec l'OCDE, l'agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive et l'OMS.



PARUS AUX PUG

Éducation inclusive : privilège ou droit ? Accessibilité et transition juvénile, collection « Handicap, vieillissement, société », 2017.

[Découvrir l'ouvrage](#)

Serge Ebersold a aussi contribué à plusieurs ouvrages collectifs dans la collection « Handicap, vieillissement, société » :

- [Accessibilité et handicap. Anciennes pratiques, nouvel enjeu](#), sous la direction de Joël Zaffran, 2015.
- [Les processus discriminatoires des politiques du handicap](#), sous la direction de Patrick Legros, 2014.
- [L'insertion professionnelle des travailleurs handicapés. En France de 1987 à nos jours](#), sous la direction d'Alain Blanc, 2009.

[Découvrir la collection](#)

Découvrir d'autres titres de la collection [LE VIRUS DE LA RECHERCHE](#).